

# COMPRENDRE L'IMPÔT À LA SOURCE ÉTRANGER

Un guide de référence

Les fonds négociés en bourse (FNB) facilitent plus que jamais l'obtention d'une exposition diversifiée et à faible coût aux marchés internationaux, mais pour tous les avantages qu'offre l'investissement à l'étranger, les investisseurs canadiens doivent être conscients de la retenue d'impôt potentielle imposée sur leurs placements de FNB étrangers, ainsi que d'autres considérations de coûts telles que les frais de change et de gestion et de négociation.

Bien que la plupart des pays imposent un certain niveau de retenue d'impôt sur les dividendes versés aux investisseurs étrangers, le montant exact que les investisseurs de FNB canadiens sont tenus de payer peut varier selon la géographie et la catégorie d'actifs, ainsi que selon la structure du fonds négocié en bourse et le fait que le FNB soit détenu ou non dans un compte de placement imposable ou non imposable.

Dans certains cas, les investisseurs canadiens exposés à l'étranger peuvent ne pas payer de retenue d'impôt ; dans d'autres cas, ils peuvent être soumis à plusieurs niveaux de retenue à la source.

Quelles que soient les circonstances, il est important de se rappeler que le prélèvement à la source n'est qu'une considération parmi tant d'autres dans la décision de investir à l'étranger. Lors du choix du produit à utiliser, les implications fiscales doivent être mises en balance avec d'autres caractéristiques du produit, telles que la stratégie de placement du fonds, sa liquidité globale et ses frais de gestion.

## **Voici quelques points clés pour vous aider à mieux comprendre l'impact potentiel de la retenue d'impôt étranger sur vos investissements internationaux :**

### **Exposition aux actions américaines**



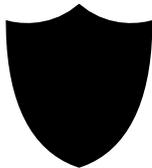
- Tous les FNB ou fonds communs de placement cotés au Canada qui cherchent à s'exposer à des actions au sud de la frontière sont assujettis au même niveau de retenue d'impôt, que le FNB investisse directement dans des actions américaines ou indirectement par l'entremise d'un FNB américain ou d'un autre FNB canadien. Cette retenue d'impôt s'appliquera peu importe si l'investisseur détient le produit du FNB canadien dans un compte imposable ou non imposable.
- Les FNB cotés au Canada et aux États-Unis détenus dans un compte imposable sont généralement éligible pour des crédits d'impôt qui peuvent réduire l'effet de la retenue d'impôt payée.
- Les investisseurs sont généralement exemptés de l'impôt à la source américain lorsqu'ils détiennent des FNB cotés aux États-Unis ou des actions américaines directement dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

## Exposition aux actions internationales



- Tous les FNB cotés au Canada qui cherchent à s'exposer à des actions internationales sont généralement assujettis à l'impôt à la source étranger prélevé par la juridiction de constitution de l'émetteur d'actions (p. ex., le Japon impose une retenue d'impôt sur les actions japonaises du FNB ; L'Allemagne facture la retenue d'impôt sur les actions allemandes dans l'ETF).
- Les FNB cotés au Canada qui investira indirectement en actions internationales par l'entremise d'un FNB américain peuvent être tenus de payer l'impôt à la source américain et étranger, ce qui entraîne deux niveaux d'imposition. Cependant, la structure du fonds de fonds entraîne généralement une baisse des coûts de négociation.
- Les investisseurs peuvent également envisager des FNB cotés aux États-Unis qui détiennent directement des actions internationales. Ces produits sont généralement assujettis à la retenue d'impôt étrangère (non américaine). La retenue d'impôt des États-Unis peut ou non s'appliquer, selon que le FNB américain est détenu dans un compte imposable ou non.

## Exposition aux obligations américaines



- Tous les FNB cotés au Canada qui cherchent à obtenir une exposition à des obligations américaines sont généralement exonérés de la retenue d'impôt américaine sur le revenu d'intérêts admissible, que le FNB soit détenu ou non dans un compte de placement imposable ou non imposable.

## Que payez-vous ?



- Le taux de retenue d'impôt américain imposé aux investisseurs étrangers sur les dividendes américains est de 30 %, mais ce montant est généralement réduit à 15 % pour les investisseurs canadiens imposables en vertu d'une convention fiscale entre les États-Unis et le Canada.
- Les taux d'imposition à la source pour les actions internationales varient d'un pays à l'autre. À titre d'exemple, le taux moyen pondéré de retenue d'impôt étranger sur les actions internationales représentées par le l'indice MSCI EAEO est de 10,14 %.<sup>1</sup>

## Guide rapide de l'impôt à la source étranger<sup>2</sup>

Exposition	Structure de l'organisation	COMPTES REER et FERR		CELI et REEE		Impôt	
		Retenue d'impôt des États-Unis	Retenue d'impôt étranger	Retenue d'impôt des États-Unis	Retenue d'impôt étranger	Retenue d'impôt des États-Unis	Retenue d'impôt étranger
Actions américaines	Titres les plus graves	Exempté	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable	S.O.
	FNB américains	Exempté	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable	S.O.
	<b>Fonds communs de placement ou FNB canadiens :</b>						
	Détenir des actions américaines	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable	S.O.
	Envelopper un FNB canadien qui détient des actions américaines	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable	S.O.
	Envelopper un FNB américain qui détient des actions américaines	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable	S.O.
Stocks internationaux	Titres directs	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable
	FNB américains	Exempté	WHT s'applique, coût net	WHT s'applique, coût net	WHT s'applique, coût net	WHT s'applique, créditable	WHT s'applique, coût net
	<b>Fonds communs de placement ou FNB canadiens :</b>						
	Détenir des actions internationales	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable
	Envelopper un FNB canadien qui détient des actions internationales	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, coût net	S.O.	WHT s'applique, créditable
	Envelopper un FNB américain qui détient des actions internationales	WHT s'applique, coût net	WHT s'applique, coût net	WHT s'applique, coût net	WHT s'applique, coût net	WHT s'applique, créditable	WHT s'applique, coût net
Obligations américaines <sup>3</sup>	Titres directs	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.
	FNB américains	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.
	<b>Fonds communs de placement ou FNB canadiens :</b>						
	Détenir des obligations américaines	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.
	Envelopper un FNB américain qui détient des obligations	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.	Exempté	S.O.

1. Source : MSCI, BlackRock, au 31 août 2024. Calculé sur la base des pondérations de pays respectives dans les l'indice MSCI EAEO et de leur rendement de dividende de l'indice MSCI pays correspondant, ainsi que du traitement spécifique de l'impôt à la source par pays. Sous réserve de modifications.

2. REER : Régime enregistré d'épargne-retraite ; CELI : Compte d'épargne libre d'impôt ; FERR : Fonds enregistré de revenu de retraite ; REEE : Régime enregistré d'épargne-études

3. En supposant que tous les revenus générés sont des revenus d'intérêts admissibles.

## **Vous voulez en savoir plus ?**

iShares.ca | 1-866-iShares (1-866-474-2737)

Date de publication : 25 novembre 2024.

L'investissement comporte des risques, y compris la perte possible du capital.

iShares® FNB sont gérés par BlackRock Asset Management Canada Limited. Les placements dans les FNB iShares peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire attentivement le prospectus approprié avant d'investir. Les fonds ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement à venir. Les décisions en matière de fiscalité et de placement ainsi que toute autre décision connexe devraient être prises, le cas échéant, à la lumière des conseils d'un professionnel qualifié. Le prospectus contient une description plus détaillée de la relation à responsabilité limitée que les sociétés entreprennent et BlackRock Asset Management Canada Limited et tout FNB connexe.

Ce matériel est fourni à des fins éducatives et d'information générale uniquement et ne constitue pas un conseil en investissement. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur les lois fiscales actuelles, qui pourraient changer à l'avenir. BlackRock ne peut être tenu responsable de la perte directe ou accessoire résultant de l'application de l'une des informations fournies dans cette publication ou de toute autre source mentionnée. Les informations fournies dans ce document ne constituent pas des conseils juridiques, fiscaux ou comptables spécifiques. Veuillez consulter des fiscalistes qualifiés pour obtenir des conseils.

© 2024 BlackRock Asset Management Canada Limited. Tous droits réservés. BLACKROCK et iSHARES sont des marques déposées de BlackRock, Inc. ou de ses sociétés affiliées. Utilisé avec permission. Toutes les autres marques de commerce sont celles de leurs propriétaires respectifs.